

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Hugues Frigon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bf522ac58ed6e058a6d267c3>

Date d'obtention : 2020-10-13 12:28:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention concertée avec les partenaires définissant les rôles de chacun lorsqu'une situation de sextage se présente. Ce sont des outils conviviaux qui permettent des interventions cohérentes dans ces situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation permettra une intervention plus rapide et plus efficace afin de diminuer les conséquences pour chacun des jeunes impliqués dans la situation. Il est clair que l'intervention sera simplifiée et beaucoup plus concertée avec les services de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de consulter les images ou vidéos à caractère sexuel enregistrées dans les appareils des jeunes.